

## ARRÊTE MUNICIPAL

**N° ARR-24-025 : autorisant la manifestation sportive intitulée « La Grande journée vélo et randonnées » le 14 avril 2024**

Le maire d'ERBRAY,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le code du sport, et notamment le titre III du livre III relatif aux manifestations sportives,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-29 à R 411-32,

Considérant la déclaration de Monsieur Rémy GUESDON, Président de l'association « Animations Erbréenne » demandant l'autorisation d'organiser des randonnées pédestres et VTT, le dimanche 14 avril 2024, de 8H00 à 14H00 sur le territoire de la commune d'Erbray,

Considérant le dossier annexé, établi conformément à l'article A.331-2 du code du sport,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Monsieur Rémy GUESDON, Président agissant au nom de l'association intitulée « Association Animations Erbray » domicilié 7 la Vallée à ERBRAY est autorisé à organiser la manifestation sportive intitulée « La Grande Journée du vélo et randonnée », le dimanche 14 avril 2024, sur le territoire de la commune d'ERBRAY selon les itinéraires et conformément au dossier joint transmis par son organisateur,

**Article 2 :** L'organisateur devra respecter les mesures prévues tout le long des itinéraires empruntés. Il a obligation de prendre des mesures de prévention, d'assistance et de secours afin d'assurer une couverture médicale adaptée à la nature et à l'importance de la manifestation.

**Article 3 :** Les participants sont tenus de respecter scrupuleusement et en tous points les prescriptions du code de la route, et le règlement de l'association Animations Erbréenne annexé au dossier de déclaration

**Article 4 :** Le présent arrêté consultable sur le site internet de la commune d'Erbray.

**Article 5 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 :** Monsieur le Président de l'association « Animations Erbréenne », Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Châteaubriant, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A ERBRAY, le 27 mars 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD BOUCHET

Publié et rendu exécutoire

Le 27 mars 2024

Le Maire,

Isabelle DUFOURD BOUCHET

